



Centre Régional AGRHYMET

AVIS POUR LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE TRAITEUR ET DE LA RESTAURATION

Dans le cadre des activités de passation des marchés du Centre Régional AGRHYMET du CILSS, il est prévu la sélection d'un Prestataire chargé de la fourniture de service traiteur et de la restauration au titre des exercices 2021 – 2022.

Cet avis à consultation de prestataire porte sur la sélection d'une ou plusieurs structures qui sera chargée de fournir du service traiteur et de la restauration au Centre Régional AGRHYMET.

1. Tâches et responsabilité

- Proposer au CRA les meilleurs services de qualité, hygiénique et à un bon prix ;
- Accepter un Bon de Commande du CRA à l'émission de la facture proforma ;
- Communiquer à temps avec le CRA pour tout changement, anticipation, retard ou annulation de la livraison ;
- Faire adhérer le personnel et les consultants du CRA au programme de disponibilité en matière de livraison.

2. Critères d'éligibilités

Cet avis à consultation s'adresse à toutes les personnes morales exerçant dans le domaine de restauration et d'hôtellerie pourvu qu'elle soit en règle vis-à-vis de l'administration fiscale et sociale.

3. Critères de qualification

- Justifier d'une autorisation d'exercer et de fournir des services de restauration ;
- Justifier d'un chiffre d'affaires certifiés par une personne morale assermentée pour les trois dernières années (2020 – 2019 -2018) ;
- Justifier d'au moins trois (03) années d'expériences dans le domaine de restauration ;
- Être à jour de ses cotisations à la CNSS et des charges fiscales.

4. Critères d'évaluation

- Nombre de Portefeuille-attestation de bonne exécution ;
- Qualité de la liste des services du menu (contenu diversifié avec des plats africains, européens, ...) et prix ;
- La visite terrain.

5. Documents à fournir

- Présentation de la société indiquant notamment ses compétences dans le domaine, les moyens humains et logistiques ;
- Autorisation d'exercer et de fournir des services de restauration ;
- La preuve d'un chiffre d'affaires certifiés par une personne morale assermentée pour les trois dernières années (2020 – 2019 -2018);
- Références significatives au Centre Régional AGRHYMET : attestation de service bien fait ou de satisfaction de conventions analogues, etc.
- Attestation de Régularité Fiscale (ARF) datant de moins de trois (03) mois ;
- Attestation de la CNSS datant de moins de trois (03) mois ;
- Certificat de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- Attestation de salubrité datant de moins de trois (03) mois ;
- Liste exhaustive du menu et des services accompagnés y compris les prix correspondants en hors taxe.

➤ Le manque ou la non-conformité de l'une quelconque des pièces citées ci-dessus entraînera le rejet de l'offre.

6. Dépôt des dossiers de candidature

Les offres doivent être déposés sous plis fermé avec la mention « *Prestataires de service traiteur et restauration/AGRHYMET* » au niveau du secrétariat de la Direction Générale du Centre Régional AGRHYMET au plus tard **29 janvier 2021**.

👁 Le Centre Régional AGRHYMET se réserve le droit de vérifier par tous les moyens l'authenticité des informations fournies par les soumissionnaires.